

# Célébration de la fête internationale de la Femme

## Des pas importants dans l'émancipation de la femme Mauritanienne

**A** l'instar de ses soeurs à travers le monde, la femme mauritanienne a célébré mardi la fête internationale de la femme. Dans ce cadre, un colloque a été organisé sur la situation juridique de la femme mauritanienne sous le thème "Egalité entre les deux sexes pour un avenir plus sûr" avec la collaboration du FNUAP.

Cette manifestation vient confirmer la volonté de la femme de continuer son combat pour recouvrer ses droits et affirmer son existence en tant que frange à part entière de la société et dont il faut tenir compte.

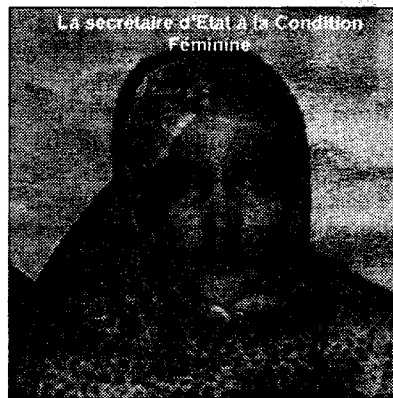
Les animateurs de la conférence ont passé en revue et discuté les plus importants textes de lois nationaux relatifs à la femme, la famille et l'enfant mais également les plus importantes conventions internationales adoptées par notre pays et se rapportant à la femme.

La cérémonie d'ouverture de cette manifestation a été présidée par la secrétaire d'Etat à la Condition Féminine, Mme Zeinebou Mint Mohamed Ould Nahah qui a prononcé un discours dans lequel elle a indiqué que l'émancipation des peuples et leur progrès sont indissociables de l'égalité des deux sexes et leur complémentarité. Elle a également rappelé la détermination et la volonté politique du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya d'oeuvrer pour la promotion des droits des citoyens et pour la construction d'un Etat de droit dans lequel la femme jouit de tous ses droits. Mme Zeinebou Mint Mohamed Ould

Nahah a aussi rappelé que la constitution de juillet 1991 a bien consacré l'égalité de tous les citoyens devant la loi. La secrétaire d'Etat a encore souligné que notre pays a adhéré en 1975 au club des pays signataires de la convention des Nations Unies sur les droits politiques de la femme tout en précisant que le 8 avril 1991 notre pays a ratifié la convention internationale sur les droits de l'enfant qui a été renforcée par celle interdisant le travail des enfants en 2000. La secrétaire d'Etat a rappelé que tous ces textes ont été couronnés par la ratification de la convention internationale pour la fin de toutes les formes de discrimination contre la femme, le 23 septembre 2000.

Mme Zeinabou Mint Mohamed Ould Nahah a aussi mis en exergue le code de statut personnel adopté en 2001 qui constitue, a-t-elle précisé, un jalon important dans la promotion de la femme et de la famille.

D'autre part, un message de la directrice exécutive du FNUAP, Mme Thouraya Ahmed Obeid a été remis aux participants. Dans ce message, la directrice exécutive du FNUAP rappelle que la grande difficulté est maintenant de faire respec-



ter les lois qui ont été mises en place et aussi de traduire les politiques existantes en programmes concrets dont les femmes tirent bénéfice. Elle a aussi précisé qu'aujourd'hui 15 pays seulement ont atteint l'objectif de voir les femmes occuper 30% des sièges au parlement.

La cérémonie d'ouverture du colloque s'est déroulée en présence du ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, du directeur de cabinet de la secrétaire d'Etat à la Condition Féminine, de la coordinatrice du Système des Nations Unies à Nouakchott et du représentant du FNUAP en Mauritanie.